

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 26 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 V.405 Vœu relatif au bouclage du tramway T3

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant les différentes étapes de création de la ligne de tramway T3 : mise en service de la branche Sud (T3a) entre le Pont du Garigliano et la Porte d'Ivry en 2006 puis du tronçon Porte d'Ivry – Porte de Vincennes de la branche T3a et de la branche T3b entre Porte de Vincennes et Porte de la Chapelle en décembre 2012 ;

Considérant le succès de l'ensemble du tracé comme en témoignent les 91 millions de déplacements par an (trois fois plus que les précédentes lignes de bus PC) ;

Considérant que la mise en service du prolongement à Porte d'Asnières est prévue à l'automne 2018 ;

Considérant que le Schéma de principe du prolongement de la ligne T3 de Porte d'Asnières à Porte Dauphine est présenté pour approbation à ce Conseil ;

Considérant que les données de trafic étudiées par le STIF (devenu Ile-de-France Mobilités) mettent en évidence les potentialités d'une ligne à haut niveau de service entre le Pont du Garigliano, la Porte Dauphine et un nœud de transport lourd (RER ou métro) plus au Nord permettant des déplacements Ouest-Est ;

Considérant que, compte tenu de ces potentialités, la Ville de Paris a exprimé dès le début de la mandature sa volonté de réaliser le bouclage à l'Ouest de la ligne T3 et a porté cette demande auprès de la Région Ile de France et de l'État ;

Considérant que le Contrat de plan État Région Ile-de-France (CPER) 2015 -2020 prévoit ainsi les prolongements ultérieurs du T3, au-delà de la porte d'Asnières ;

Considérant que le mode de transport adéquat (bus ou tramway) pour réaliser la liaison entre le Pont de Garigliano et la porte Dauphine ne peut être déterminé qu'à l'issue des études approfondies réalisées par Ile de France Mobilités dans le cadre de l'élaboration d'un Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) ;

Considérant que ces études permettront également d'envisager plusieurs variantes de tracés vers Porte Maillot ou vers Place de l'Etoile et des prolongements éventuels (La Défense...).

Le Conseil de Paris émet le vœu que:

- Ile de France Mobilités formalise une convention de financements relative au bouclage du T3, associant la Région Ile-de-France et l'État au printemps 2018 ;
- Ile de France Mobilités engage au 2^{ème} semestre 2018 les études nécessaires à l'élaboration d'un Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP), puis que soit engagée la concertation sur ce projet.